



DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune des Taillades, légalement convoqués le quatorze décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Nicole GIRARD, Maire.

PRESENTS : Nicole GIRARD. Sonia HAQUET. Philippe GUILLOT. Michèle NOUGUIER. Jean-Louis DELPIANO. Bérengère LOISEL-MONTAGNE. Guy HONORAT. Marc CHABERT. Amélie BERGER. José TUR. Béatrice VELASCO. Claudine PEUCH. Valérie BOUNIAS. Pierre VOLTAIRE.

EXCUSES : Michel LE FAOU (procuration donnée à Bérengère LOISEL-MONTAGNE). Dominique GIRAUD-LE FAOU (procuration donnée à Guy HONORAT). Thomas BIDON (procuration donnée à Nicole GIRARD). Isabelle KIN (procuration donnée à Valérie BOUNIAS).

ABSENT : Maxime DAUPHIN.

Secrétaire de séance : Sonia HAQUET

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

➤ N° 49-2022 : URBANISME – Arrêt projet révision allégée n°1 du PLU – Construction d'un centre technique municipal	APPROUVEE
➤ N° 50-2022 : Extinction de l'éclairage public à compter du 03/01/2023	APPROUVEE
➤ N° 51-2022 : Location meublée d'un logement communal de type studio	APPROUVEE
➤ N°52-2022 : Garderie scolaire – Tarification de la sortie des classes jusqu'à 16h45	APPROUVEE